GAZETTE DE VARSOVIE

SAMEDI, 6 AVRIL 1793.

VARSOVIE, *le* 6 *Avril.*

Fin des représentations du peuple de Naples.

Nous lui représentons (à la jeunesse) que ce peuple chez lequel on venoit de toutes les parties de l'Europe, chercher des modèles d'urbanité, des exemples de cette politesse attentive & délicate, qui l'avoit caractérisé jusqu'alors, est devenu pour le genre humain, un juste objet d'horreur; que surpassant en férocité, l'animal vorace que poursuit la faim déchirante, les François toujours avides de sang, se baignent avec complaisance dans celui de leurs frères, déchirent sans pitié leurs entrailles palpitantes, & voudroient dans leur fureur pouvoir les dévorer; que les femmes mêmes, ce sexe aimable qui ne devroit respirer que la sensibilité douce & touchante, que les femmes se disputent à l'envie, l'odieux avantage d'avoir commis le plus de crimes, & ne rougissent point de tirer vanité de leurs forfaits; que pour familiariser leurs enfans avec cet horrible spectacle, elles les exercent elles-mêmes aux assassinats & au carnage. S'il en est parmi nos jeunes gens, que nous croyions plus enclins à se laisser séduire, nous leur peignons avec toute l'énergie dont nous sommes capables, tous les maux, tous les désastres que verseroit infailliblement sur l'univers entier, cette contagion funeste, si l'on ne mettoit tout en œuvre, pour en arrêter les effets destructeurs..... En effet, au milieu d'un bouleversement aussi général, est-il un seul individu qui fut assuré de jouir en paix, de la fortune que lui ont transmise ses ancêtres, ou qu'il doit à son industrie, à ses mœurs? En est-il un seul, qui après l'avoir accrue par son économie, pût la transmettre avec sécurité, aux enfans dans lesquels il doit revivre? Et que deviendroient ces manufactures riches & florissantes, le commerce qui en est l'ame, l'agriculture sans laquelle les Etats les plus puissans tomberoient bientôt en ruine? Oui sans doute, les propriétaires de ces vastes & splendides édifices, l'ornement d'une contrée où règne la liberté, sous un ciel calme & serein, se verroient tous contraints d'abandonner le sol qui les a vus naitre, & d'aller chercher dans des climats étrangers, un asyle qu'ils ne trouveroient plus chez eux. Ces milliers d'hommes qu'ils employent, qui vivent de leur superflu, seroient alors livrés à toutes les horreurs de la disette, & du désespoir qui la suit. Tous ces monumens de l'art & du génie, qui décorent & nos palais & nos temples, ces précieux restes de l'antiquité, que les étrangers contemplent avec une surprise d'admiration, & dans lesquels ils trouvent des modèles de tous les genres; ces chef-d'œuvres foulés aux pieds par un nouvel essaim de barbares, n'offriroient plus que des masses informes; à peine y retrouveroit-on par intervalles, quelques traces de leur existence. Enfin, pour achever de ramener à son devoir, cette jeunesse égarée, nous n'oublions pas de lui rappeller, que les fonds immenses provenant de la vente des biens Royaux, ecclésiastiques & particuliers, séquestrés de la manière la plus illégale, non plus que ceux qu'on a tirés de la fonte de l'or & de l'argent, dépôts sacrés qui attestoient l'opulence & la splendeur du Royaume, n'ont pas suffi aux François, pour les mettre au niveau de leurs folles dépenses; que déjà ils perdent sur les assignats émis par le gouvernement luimême; qu'enfin ils ont épuisé toutes les ressources, sans avoir encore rien fait pour la félicité générale, ni pour le bien-être particulier. Eh! quels ravages n'a-t-on point à craindre de ce débordement impétueux, si l'on ne parvient à lui opposer une digue assez respectable, pour en arrêter les progrès? Que n'éprouvent point aujourd'hui les Pays-Bas, ainsique les provinces de l'Allemagne occupées par les armées Françoises, & qui après s'être dépouillées de tout, n'ont pu encore assez payer au gré de leurs prétendus libérateurs, le bienfait illusoire de la liberté, de l'égalité & des droits de l'homme.

Voilà ce que nous ne cessons de représenter à notre imprudente jeunesse..... Cependant les François, ces monstres livrés à tous les crimes, insensibles à cette humanité bienfaisante, avec laquelle V. M. les a prévenus lors de leur dernier naufrage, ont dépouillé sans pudeur, tout sentiment de reconnoissance. Plus dangereux mille fois que les reptiles & les tigres de la brulante Afrique, ils voudroient pouvoir tout infecter de leur souffle vénimeux, renverser tout ordre social, & nous arracher comme tant d'autres, au devoir impérieux qui nous lie à V. M. ainsi qu'à la religion sacrée que nous avons succée avec le lait, & dans laquelle nous voulons mourir.—Partageant avec l'Univers entier, cette haine aujourd'hui générale, & que tout justifie, nous vous conjurons, Sire, d'éloigner au plutôt, & des murs de cette ville, & de tout le Royaume, ces novateurs dangereux dont la société nous est devenue insupportable; de soustraire par-là votre peuple, à leurs séductions multipliées, & d'écarter de votre dignité & de votre personne, les dangers imminens, auxquels l'une & l'autre est sans cesse exposée.

Les téméraires! ils croyent nous effrayer, en nous menaçant de leurs armes! Mais qu'ils le sachent, ils nous trouveront toujours prêts à les combattre. Non, jamais un peuple fidelle ne s'avilira jusqu'au point, de soupçonner la vertu de son Roi, & de craindre qu'un Prince aussi magnanime puisse céder à la terreur, que cherchent à lui inspirer ces zélateurs fougueux. Tout ce que nous possédons, nous le remettons sans défiance, au zèle de V. M. Qu'elle en dispose à son gré, & d'après ce que lui prescriront les circonstances.—Encouragés par notre exemple, nos enfans se rangeront sous vos drapeaux, pour combattre cet ennemi commun. Que dirons-nous de plus? s'il faut verser jusqu'à la dernière goute de notre sang, pour votre défense & pour celle de nos dogmes, nous le repandrons sans regret, & sans murmures. Puisse le dieu des armées seconder nos justes efforts! Heureux si nous pouvons mourir pour une cause, où il y va de la gloire de V. M. & de la nôtre. Mais plus heureux encore, si dévenus l'appui de la religion & du trône, nous réussissons à étouffer jusqu'au germe de ces nouveautés contagieuses; si nous parvenons à mettre un frein à cette liberté, à cette égalité idéales, sous le masque desquels ces avides sang-sues ne se proposent rien moins que de tout envahir, à la faveur des troubles qu'ils excitent, des désordres qu'ils fomentent dans tous les Etats, dont ils s'ouvrent l'entrée.

Oui, Sire, nous préférons la mort, aux traités insidieux que nous propose un peuple, pour lequel & les loix & les mœurs n'ont plus rien de sacré. Qu'ils tirent vanité de leurs succès éphémères, qu'ils ne doivent qu'à la foiblesse des efforts dirigés contre eux. Cet éclair de fortune ne nous en impose nullement; nos bras ne s'en armeront pas avec moins de vigueur, contre cette horde féroce, pour laquelle le crime est devenu un besoin, & qui a poussé l'oubli de tout devoir, jusqu'à se souiller du sang de son Roi, votre auguste frère. Ce sang appelle la vangeance, & il l'obtiendra.—Tels sont les sentimens, tels sont les vœux de tout le peuple de Naples. Il les soumet à la prudence de son Monarque, plein d'espoir qu'il daignera les remplir.

FRANCE.

Suite de la correspondance des Commissaires & Généraux François, relativement à l'expédition de la Hollande, & aux événemens de la Belgique.

Lettre du citoyen Camus, membre de la Convention Nationale, un des Commissaires dans la Belgique, datée de Bréda, le 1er. Mars.

„ *Citoyens collegues*, ceux de vos Commissaires qui ont dans leur arrondissement le Brabant, ayant quitté Bruxelles hier, pour suivre leurs opérations, j'ai repris la route de Flandres, pour suivre celles dont je suis chargé avec Treillard. Son absence & les dispositions que nous avons faites, me laissant 24 heures de libres, j'ai cru ne pouvoir mieux les employer, après en avoir prévenu mes collègues & de leur agrément, qu'à venir ici où je suis arrivé ce matin, & d'où je pars après-midi pour être demain à Gand. L'état de l'armée qui propage avec tant de succès la liberté des peuples, ne peut pas être indif-

férent à un des représentans de la Nation, & la Convention entendra avec intérêt, quelques détails recueillis sur les lieux, par son Commissaire. "

„ Vous vous rappellez, citoyens, que c'est le 25 Fév: que la capitulation de Bréda a été signée. La place a été évacuée le 27. Indépendamment de son importance comme point militaire, qui établit une communication avec Anvers; Breda & son territoire sont très-importans, comme étant une propriété de la maison d'Orange, qui y possédoit un palais, des maisons qu'on appelloit il y a trois jours des châteaux, & plus de 300 mille florins de revenu. Le comité révolutionnaire Batave fait faire les inventaires de ces biens. Il y distingue ce qui appartient au prince d'Orange, & qui se trouve confisqué par le droit de la guerre que vous avez déclarée, de ce qui doit faire partie des biens nationaux appartenant au peuple Hollandois. Le même comité a levé, par les ordres du Général Dumourier, dans la ci-devant baronie de Breda, deux bataillons de 900 hommes chacun, & un escadron de dragons de 200 hommes. "

„ Klundert a été pris le même jour que Breda, le 25 Février, à 10 heures du soir. Le territoire étoit également une propriété du Prince d'Orange. On a trouvé dans les deux places, beaucoup de pieces d'artillerie, 187 canons, 16 mortiers & 6 obusiers à Breda; 50 canons & 2 mortiers à Klundert. On y a trouvé aussi beaucoup de munitions, entre autres 300 milliers de poudre à Breda, & 18 milliers à Klundert. J'ai recommandé qu'on fit promptement & avec soin, en conformité de vos décrets, l'inventaire de tous ces objets. Les citoyens Custer, commandant de la place, & Bourcier commissaire des guerres, en sont chargés. Les pieces d'artillerie, la poudre & les munitions prises sur le Stadhouder, servent dès ce moment à faire le siége de deux autres places, qu'ils tentent vainement de défendre, Williamstadt & Gertruydemberg. Le siége de la premiere est dirigé par le Maréchal-de-camp, d'Arçon. Celui de la seconde, par le Maréchal-de-camp Berneron. Déjà le fort Stenow, qui protégeoit Gertruydemberg, est pris; nous avons entendu toute la matinée, de vives canonades du côté de Williamstadt. Le Général Dumourier part au moment où j'écris, (à midi,) pour se placer sur un point intermédiaire entre les deux siéges, les surveiller, & préparer le surplus de son expédition. Il a chargé un commissaire des guerres de lui disposer à Ondensbosch & à Zewenbergen, un armement de 20. à 25 bâtimens. Les places de Williamstadt & de Gertruydemberg fourniront de l'artillerie & des munitions pour de nouveaux siéges. "

„ Voilà, citoyens, ce qu'a déjà exécuté, & ce que va continuer sous les ordres de Dumourier, une troupe peu nombreuse, composée en grande partie, d'hommes qui n'avoient pas encore vu le feu, & qui n'étoient aidés que par 30 hommes du Corps d'artillerie, pour le service de ses canons & de ses mortiers. Mais tous étoient animés de cette belle passion, qui réchauffe le courage, le désir de propager la liberté, & de défendre la patrie. Il seroit cependant nécessaire d'envoyer une centaine d'hommes au Corps d'artillerie, pour servir les pieces que l'on a prises, & dont le nombre se multipliera chaque jour. Le Général demande aussi, qu'on lui donne des commissaires des guerres. Il n'en a que deux, ce qui est insuffisant pour une armée disséminée sur une grande étendue de terrein. Il demande un commissaire ordonnateur pour Liége, afin que Petit-Jean puisse se rendre auprès de lui, & alimenter de la Hollande, l'armée qui est dans la Belgique & le pays de Liége. Les Hollandois reçoivent les soldats de la République, comme des frères. Ils ont fourni des vivres pour toute l'armée gratuitement. Nous avions d'ailleurs d'anciens marchés passés ici, & il ne s'agit que de les faire exécuter aujourd'hui. La facilité en est acquise. Je viens d'être témoin d'une députation de plusieurs citoyennes Bataves, la femme du bourgue-mestre de Breda à la tête, qui ont présenté au Général, le bonnet de la liberté. Il est triste que quelques individus des troupes de la République, oublient parfois qu'ils vivent chez des amis. J'ai lu les ordres rigoureux donnés par le Général, pour assurer la discipline. "

„ Il a fait un exemple sévère, en destituant un Lieutenant-colonel du huitième régiment des hussards, dont la troupe étoit mal tenue sous tous les rapports. Les citoyens que le Général Dumourier conduit à la victoire, sont assez bien pourvus d'armes. Il est facile de suppléer à ce qui manquera, par environ six mille fusils qui se trouvent à Bréda. Mais l'habillement est encore en mauvais état. "

„ Le Général a fait faire par le Commissaire Petit-Jean, des marchés à Anvers pour plusieurs milliers de paires de souliers, des pantalons & des capottes. Au reste, les soldats de la République ne sont presque plus sensibles aux besoins de ce genre. Ils ne connoissent que le besoin, ou plutôt le plaisir de se battre & de vaincre. La joie est peinte sur leurs visages. Ils chantent & dansent. Les troupes qui restent en garnison, sont tristes. Elles se plaignent de n'être pas de la fête. " (*Signé*, Camus.)

Presque tous les Jacobins dirigent leurs plaintes contre le Général Dumourier. „Avant de s'embarquer pour la conquête de la Hollande, & d'affoiblir ses forces en les divisant, il auroit dû, disent-ils, s'assurer que nos postes sur la Meuse, étoient en sûreté; il auroit dû savoir que les forces des Autrichiens & des Prussiens rassemblés sur la Rœhr, étoient de 30 à 40 mille Autrichiens, aux ordres de Clairfait, & d'environ vingt mille Prussiens, aux ordres du Prince Fréderic de Brunswick; qu'avant toutes choses, les efforts des armées de la Meuse, devoient être dirigés en masse contre ces forces. Mais au lieu d'agir contre l'ennemi, ou de se tenir sur la défensive, nos troupes ont été disséminées en cantonnemens, sur une vaste étendue de terrein: dix-huit mille hommes devant Maestricht; quinze mille hommes à Liege, à Herve, à Aix-la-Chapelle, à Aldenhoven; le reste de l'armée en arrière de Liege, ou à Ruremonde..... Et on a laissé tranquillement l'ennemi rassembler ses forces en un seul point, sans même que les Généraux ayent eu connoissance de ses mouvemens & de ses forces. " &c.

Quelques autres justifient Dumourier, en rejettant tout le blâme sur les autres Généraux. Ils disent „ que Dumourier n'avoit ordonné le bombardement de Maestricht, que comme une fausse attaque, dans la vue d'attirer l'attention du Prince de Brunswick de ce côté, & de faciliter les opérations contre la Hollande: que le Général Miranda emporté par son ardeur, a outrepassé les ordres du Général en chef, en tentant la prise effective de Maestricht; qu'il a par là négligé son rôle essentiel, qui étoit de se tenir sur la défensive; enfin que le Général Valence, & sur-tout les Généraux de division, Lanoue & Stengel, qui commandoient l'avant-garde à Aix-la-Chapelle, sont coupables, l'un de négligence, & les autres de trahison." Le ministre dans son rapport à la Convention, l'avoit fait assez entendre. En conséquence, des ordres ont été donnés pour que leur conduite soit examinée.

Après la lecture de nouvelles lettres de la Belgique, dans la séance du 11. Robespierre a demandé un décret d'accusation contre le Général Stengel, pour avoir trahi la patrie à Aix-la-Chapelle. „ C'est lui, continua Robespierre, qui disoit à Dumourier. Je n'aime point la République, mais je vous aime, & je combattrai pour vous. C'est lui encore qui disoit à Dumourier: ne me mettez pas à une avant-garde, car je suis sujet de l'Electeur Palatin, & si je me vois vis-à-vis de ses troupes, je ne répondrai pas de moi. Cependant j'ai confiance en Dumourier, car il vouloit entrer en Hollande il y a trois mois; & si on ne l'en eût pas empêché alors, la révolution feroit faite en Angleterre, en Hollande, & la guerre finie..... "

Une scène remarquable a eu lieu dans la nuit du 15. au 16. à la séance du comité de défense générale de la Convention. Les membres des différens partis qui divisent l'assemblée, s'y sont trouvés; il y a eu relativement aux moyens de sauver la patrie, & à l'occasion de la conduite de Dumourier dans la Belgique, des débats très-vifs. On s'est réciproquement dénoncé, mais on a fini par des protestations d'union & de fraternité, qui doivent nous promettre la cessation de ces divisions intestines, qui affligent les bons citoyens. Buzot & Robespierre, Danton & Gensonné, si différens dans leurs principes, se sont rapprochés, se sont donné le baiser de paix, & ont promis avec serment, de se réunir pour sauver la République. Danton a donné des déclarations lumineuses & des promesses rassurantes, qui ont dissipé les inquiétudes & les méfiances.

Danton & Gensonné sont partis le 16. après-midi pour la Belgique. Les dernières dépêches de Dumourier nécessitoient ce départ. Quelques personnes avoient cru d'abord que ces dépêches contenoient des nouvelles sinistres; mais il est certain qu'elles n'ont rien de relatif aux revers de nos armées. Au contraire, on assure qu'elles donnent le détail d'une petite action dont les François sont sortis à leur avantage, & où le régiment de Latour a été haché & mis en pieces, par celui de Chamborant. Une armée de 120 mille hommes, dit-on, se forme sous les murs de Louvain. On sent combien la présence des commissaires de la Convention, & sur-tout de Gensonné, qui est l'ami particulier de Dumourier, peut contribuer à rétablir le calme, & à ranimer le courage du soldat...

Les troubles que nous avons craints à Paris pour le 10. tenoient à un vaste plan de conspiration qui devoit éclater le

même jour, dans tous les départemens de la République. Les mêmes troubles se sont fait sentir à Bordeaux, à Clermont, au Mans, à Angoulême, à Nantes. Ce plan infernal a échoué, par les divisions qui ont éclaté parmi les chefs du complot.

Barrere, au nom des comités de défense & de sûreté, a proposé hier des mesures pour atterrer les malveillans, & relever le courage des bons citoyens. Toutes ces mesures ont été décrétées à l'unanimité, quelques-unes avec acclamation. Voici les principales.

1. La peine de mort sera portée contre tous ceux qui proposeront des loix agraires, ou subversives des propriétés territoriales, commerciales & industrielles.—Décrété à l'unanimité.

2. Il sera fait une loi sur les secours publics. —La Convention a décrété qu'on en fera demain le rapport.

3. Il sera établi un impôt progressif sur le luxe & les richesses.—Décrété comme principe.

4. On partagera les biens communaux. — Ajourné jusqu'au rapport du comité.

5. On multipliera les propriétés, en vendant en petites parties, les biens des émigrés.

6. Les châteaux des émigrés seront démolis, pour donner au peuple la facilité de batir. (Décrété comme principe.)

7. Il sera établi un comité de salut public, pour correspondre avec le conseil exécutif, afin que tous les 8 jours on puisse connoitre l'état de la République.

8. Tous les étrangers sans aveu, seront chassés du territoire de la République.—Décrété comme principe.

9. Tous les Corps administratifs de la République seront en permanence.

10. Invitation aux membres, de correspondre activement avec leurs commettans, afin de former ou de purifier l'opinion publique, qui s'altère trop souvent dans les canaux en possession de la conduire.

Le bataillon du Finistère a beaucoup contribué à faire échouer la conspiration qui devoit avoir lieu le 10 Mars. Beurnonville a fait aussi un trait qui honore également sa bravoure & son zèle. Ayant appris ce qui se passoit, & qu'on en vouloit à ses jours, il sauta par dessus les murs de son jardin, & étant monté à cheval, le sabre à la main, à la tête d'un bataillon du Finistère, il paya de sa personne & fit patrouille toute la nuit....

Le ministre de la marine apprend à la Convention, que les Etats-Unis de l'Amérique, fraternisant d'affection avec la République Françoise, ont célébré ses victoires par des fêtes multipliées. (*Ils s'y sont pris un peu tard.*)

Un décret rendu le 11. confie aux administrateurs des domaines Nationaux, la surveillance immédiate de la régie des biens des émigrés....

Enfin pourtant une partie des fédérés va désobstruer Paris. Peut-être leur éloignement y ramenera-t-il le calme. Après une longue & bruyante discussion, relative aux fédérés des districts maritimes, il a été rendu le décret suivant.

„ La Convention Nationale considérant, qu'il est instant de pourvoir à la défense des côtes, décrète que les Corps armés, envoyés à Paris par les départemens maritimes, aux frais des administrations, y retourneront pour défendre la patrie. Dès que les volontaires qui les composent, y seront rendus, ils seront comme les autres citoyens, en état de réquisition.... "

Le 17. avant la levée de la séance, des Commissaires de la section de la réunion furent admis à la barre. Ils annoncèrent à la Convention, que les volontaires qu'ils étoient obligés de fournir pour leur contingent, étoient armés & équipés, qu'ils étoient prêts à voler aux frontières; mais qu'avant leur départ, ils souhaitoient de renouveller en présence des représentans du peuple, l'engagement sacré de vivre libres ou mourir. C'est ainsi, ajoutent-ils, que nous répondons aux calomniateurs qui osoient dire, que nous avions surpris le décret par lequel nous avons bien mérité de la patrie. Nos volontaires ont été armés & habillés aux frais de la section, & comme ils nous ont observé, qu'une seule chemise ne pourroit leur suffire, nous avons fait dans la section, en moins de douze heures, une collecte de plus de 20 mille liv: Cette somme nous a mis à portée de donner à nos volontaires, une seconde chemise, une seconde paire de bas & de souliers.

La Convention applaudit au zèle des citoyens de la section de la Réunion, & accorde aux volontaires la permission de défiler dans son sein. „ Soldats de la patrie, leur dit le Président, vous avez voulu les premiers marcher au secours de la République, nous allons recevoir votre serment, de revenir vainqueurs ou de mourir. "

„ Nous le jurons, s'écrièrent à la fois tous les volontaires, au milieu des applaudissemens de l'assemblée & des tribunes. "

Décret rendu relativement aux Colonies Françoises.

„ Toutes les colonies Françoises sont déclarées, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement statué, comme étant en état de guerre. Il est enjoint néanmoins aux gouverneurs-généraux, & autres agens militaires, ainsi qu'aux officiers de l'administration civile, de se concerter pour toutes les opérations, avec les commissaires nationaux civils, & d'obéir à toutes leurs réquisitions. "

„ Tous les hommes libres des colonies, qui voudront prendre les armes pour la défense intérieure & extérieure des colonies, sont autorisés à se réunir en légions ou compagnies franches, qui seront organisées par les gouverneurs-généraux & les commissaires nationaux civils, d'après les loix existantes, auxquelles il ne pourra êtredérogé. "

„ Les dits commissaires nationaux & gouverneurs-généraux, sont autorisés à faire provisoirement, dans les reglemens de police & de discipline des atteliers, tous les changemens qu'ils jugeront nécessaires au maintien de la paix intérieure des colonies. "

„ Le ministre de la marine donnera les ordres nécessaires, pour faire transporter en France le régiment du Cap, qui prendra son rang dans la ligne. "

„ Les citoyens qui ont été déportés de St. Domingue, par ordre des commissaires nationaux Ailhaux, Santhonax & Polverel, ou qui le seroient, ne pourront y retourner qu'après la cessation des troubles dans cette colonie, & qu'après en avoir obtenu une autorisation spéciale du Corps législatif. Le ministre de la marine est chargé de donner les ordres nécessaires à tous les ports, pour l'exécution de cette disposition. "

„ La Convention Nationale approuve la formation des compagnies franches d'hommes libres, faite à Saint-Domingue, sous les ordres des commissaires nationaux civils. "

„ Le ministre de la marine est chargé d'organiser pareillement en compagnies franches, tous les naturels des colonies actuellement en France, conformément aux loix existantes, & de les faire passer le plus promptement possible, à Saint-Domingue. "

Extrait du procès-verbal de la séance permanente des représentans provisoires de Bruxelles, du lundi 11 Mars, 1793

„ Le Général Dumourier est entré dans l'assemblée, accompagné du Général Duval, commandant dans le Hainaut & le Brabant, & d'un grand nombre de citoyens, tant officiers qu'autres.

Le Général après avoir pris séance, s'est exprimé à-peu-près en ces termes:

„ Citoyens, je viens vous déclarer qu'on a commis des fautes, & même des crimes contre le peuple Belge. Je vous annonce que je veux faire réparer les unes, & punir les autres. On vous a dit tantôt que vous étiez administrateurs, tantôt que vous ne l'étiez pas. Vous l'êtes, c'est le peuple qui vous a choisis. Rentrez dès ce moment dans toute l'intégrité de vos fonctions. "

„ En passant par Anvers, j'ai demandé les administrateurs. On m'a dit qu'ils étoient épars, fugitifs, cachés dans des caves, parce que des commissaires du pouvoir exécutif vouloient les faire emprisonner; je les ai rassurés, & j'ai donné l'ordre à ces commissaires, de se rendre à Bruxelles. "

„ Je ferai rendre aux églises, les vaisselles qu'on a enlevées d'une manière indécente. Les François, les soldats de la liberté ne doivent pas ressembler aux brigands. Ils désavouent des actions déshonorantes, & ce n'est ni la Nation, ni l'armée Françoise qui sont coupables des torts, dont la Nation Belgique a le droit de se plaindre. Je vais faire connoitre au peuple Belge, par une proclamation de ce jour, mes dispositions & les véritables sentimens de la République, dont je commande les forces. "

„ J'ai donné ordre de relâcher les citoyens que l'on a arbitrairement arrêtés, & je ferai de même remettre en liberté, ceux que l'on a saisis à titre d'ôtages. Nous n'en avons pas besoin; nous sommes assez forts de notre propre force, & nous devons l'être encore davantage, par l'amour des peuples à qui nous apportons la liberté. "

„ J'ai fait arrêter Chépy, (commissaire) j'ai fait mettre à la porte de Hal, le soi-disant Général des Sans-Culottes, Estienne. J'en ferai encore punir d'autres. J'ai ordonné au Général Duval, de casser sans délai, la légion de ces Sans-Culottes; j'ai fait défense à tout club patriotique, de s'immiscer dans aucune affaire militaire ou d'administration; & si l'on enfreint cette défense, le Général Duval fera fermer, & fermer sans retour, le lieu du rassemblement. Les clubs, les sociétés populaires sont destinées à instruire le peuple, à éclairer l'opinion: ils doivent propager & faire goûter aux hommes, les principes de la liberté, de la bienfaisance, de l'humanité & de l'égalité; voilà l'objet de leur institution. Autant ils sont de bien quand ils s'y renferment,

autant ils sont nuisibles, lorsqu'ils s'en écartent & veulent gouverner."

Madrid, le 28 Février.

Le Corps des marchands de Madrid fournira de grosses sommes, mais à des conditions onéreuses, puisqu'il exige que certaines marchandises, soient déchargées de tout droit, pendant le cours de quinze années. On s'attend que les négocians des autres villes, demanderont la même faveur, & alors ce secours momentané, ruinera pour longtems les finances de l'Etat.

Le Capitaine-général Duc de Crillon a donné la démission de tous ses emplois, à la suite d'une altercation très-vive qu'il a eue avec le Duc de la Alcudia, qui vouloit lui faire approuver un plan de campagne, que M. de Crillon rejettoit. — Les émigrés François sont reçus actuellement dans notre armée & sur nos escadres; on se promet beaucoup de leur zèle & de leurs talens. Le Portugal les incorpore aussi dans ses troupes, & il y en a déjà sur les vaisseaux en armement à Lisbonne, destinés à se réunir à notre escadre, qui va sortir de Cadix.

On vient d'ordonner à Valence un enrôlement volontaire. Il est conçu en ces termes. „ Sa Maj: Catholique obligée de renforcer son armée, & ne voulant pas nuire à l'agriculture, ni péser sur la classe de son peuple la plus laborieuse comme la plus utile, par le tirement du sort, ou la quinte, propose un enrôlement volontaire, & engage tous les habitans de bonne volonté, à se présenter au jour qui sera fixé, à la maison de ville, où se trouveront le gouverneur, le consul & le curé, qui expliqueront les intentions de sa majesté, & donneront tous les éclaircissemens nécessaires. "

C'est la première fois qu'on voit en Espagne un pareil édit. Quoiqu'il en soit, il a produit un effet surprenant. Les inscriptions sont très-nombreuses ici & aux environs. Un riche habitant a offert six sous de France de sur-paie par jour, à tous ceux de la ville qui s'enrôleroient. Cet exemple a été suivi dans plusieurs autres gouvernemens, & notamment dans celui d'Alzira, petite ville à six lieues de Valence. L'archevêque de cette dernière ville a offert pour les frais de la guerre, tous ses revenus qui se portent à près d'un million de France; il ne s'est réservé que deux mille écus pour fournir à tous ses besoins.

Mannheim, du 28 Mars.

...... La nouvelle annoncée dans plusieurs papiers publics, que S. A. l'Electeur Palatin avoit consenti à recevoir des troupes Autrichiennes, étoit sinon dépourvue de tout fondement, du moins prématurée. Jusqu'à present on ne voit rien encore qui puisse même faire supposer une telle détermination de la part de ce Prince. Il paroit au contraire qu'il veut garder la neutralité jusqu'au bout, contre ses propres intérêts, & s'il ne l'a pas rompu après le traitement fait à son héritier présomptif, le Duc de Deux Ponts, par les Généraux François, il semble que rien ne puisse plus le faire sortir de ce système. On présume cependant & avec raison, que l'extrême voisinage de Mayence, contribue beaucoup à l'affermir dans cette résolution.

Les dernières lettres parlent d'un avantage assez considérable, que les François ont du remporter sur les Prussiens, dans les environs de Mayence. Ces derniers ont été dépostés, on leur a tué une cinquantaine d'hommes, fait plusieurs prisonniers, & pris quelques canons.

D'après les rapports des Généraux Prussiens eux-mêmes, il paroit que Mayence offre un point de résistance très formidable. Cette ville joint à l'avantage de la position, la défense naturelle que lui procure le Rhin, dont les rives opposées sont protégées par des batteries sans nombre, qui forment comme une chaine continue, presque depuis St. Goar, jusqu'à Mannheim. Les fortifications de Cassel, formées de quatre rangs de redoutes en amphitéatre, intercallées de vastes fossés remplis d'eau, & garnies de batteries semblables; 30,000 hommes repartis dans ces fortifications & à Mayence, & appuyés par des Corps de reserve ou d'observation; plus de 1200 canons distribués dans ces deux endroits; des Généraux & des soldats déterminés à s'ensevelir sous les ruines de la ville, plutôt que de la livrer: tout cela présente un aspect imposant, & qui peut justifier jusqu'à un certain point, la lenteur des opérations de l'armée Prussienne. Il est tout simple qu'elle n'attaque cette forteresse qu'après s'être bien assurée des moyens de la reduire. — Les Prussiens ont du passer le Rhin au-dessous de St. Goar, le 27 Mars, & non le 12.

Extrait d'une lettre du Quartier-général du Prince de Saxe-Cobourg, datée de Landen, entre St. Trond & Tirlemont, le 18 Mars.

.....Avant-hier, le canon ronfla pendant toute la journée, & l'avant-garde de notre armée se retira de Tirlemont, où elle étoit entrée la veille. Les armées restèrent en présence jusqu'au soir. Hier il ne se fit aucun mouvement. Mais aujourd'hui l'ennemi s'est avancé, pour attaquer nos deux ailes. La gauche qui s'appuyoit sur le village de Neerwinden, & qui étoit commandée par le Général Comte de Clerfait, a essuyé jusqu'à trois fois, une attaque des plus vives. Cependant elle a soutenu son poste, sans même abandonner le village où l'ennemi étoit déjà entré. Pendant ce tems, le Lieutenant-Général Prince de Würtemberg qui conduisoit notre aile droite, a culbuté la gauche de l'ennemi, & lui a enlevé 20 canons. La perte des François doit être des plus considérables, puisque nous comptons plus de 16,00 tués de notre côté.

Le canon ronfle encore, & nous apprenons en ce moment, qu'on se bat à l'arme blanche; ainsi le carnage durera fort avant dans la nuit. Il est très certain que des demain il y aura une seconde bataille. L'ennemi s'est détendu en désespéré; nos troupes en général ont fait des prodiges de valeur, mais l'ennemi est supérieur en nombre. Les lignes des deux armées sont fort étendues. Elles étoient d'abord séparées par un petit ruisseau. Au moment où je trace ces lignes, l'ennemi défend encore son premier poste, & occupe Tirlemont.

D'Aix-la-Chapelle, le 20 Mars.

Nous recevons l'avis d'une bataille sanglante, qui a eu lieu le 18. entre les Autrichiens & les François près de Nervinde. Ceux-ci étoient commandés par Mr. Dumourier, qui avoit quitté la Hollande avec l'élite de ses troupes, pour faire face aux Impériaux, & pour éviter d'en être coupé. Le combat a été très opiniatre. Il a commencé à 6 heures du matin; les François n'ont plié qu'à 5 heures après midi. Vers les 6 heures la déroute a été plus forte. Ils se sont retirés jusqu'à Louvain. On attend les détails.

En combinant les diverses lettres ministérielles, avec les rapports officiels des armées, (non tels qu'ils se trouvent dans les gazettes,) voici ce qu'on peut dire de plus vrai sur les rencontres qui ont eu lieu entre les armées Françoise & Autrichienne. — Le 15. les avant-postes de Dumourier attaquèrent ceux du Pce. Cobourg, & remportèrent quelques avantages: le reste de la journée se passa en petit combats partiels peu décisifs, à la suite desquels cependant, un Corps d'Autrichiens entra à Tirlemont, que les François reprirent dès le lendemain au soir. — Le 16. l'avant-garde de Dumourier attaqua celle de l'ennemi. Après un combat assez opiniatre, chacun garda sa position; les Autrichiens perdirent quelques hommes; on leur prit 4 canons.—Le 17. le Pce. Cobourg attaqua Dumourier à l'improviste; le combat fut opiniatre & long. L'aile gauche de Dumourier fut rompue, & ralliée deux fois. Dumourier se replia pour prendre une position plus avantageuse. Le lendemain 18. il livra une nouvelle bataille aux Autrichiens. Elle dura depuis six heures du matin, jusqu'à cinq heures du soir. Durant toute la matinée, l'avantage parut être du côté des François. La fausse attaque de l'aile droite réussit à Dumourier, & celle de l'aile gauche qui étoit la véritable, eut d'abord quelques succès. On combattit de part & d'autre, avec un acharnement sans égal, & l'on en vint aux armes blanches. L'aile gauche des Autrichiens fut endomagée, & malgré le courage avec lequel ils combattirent, elle commençoit à se rompre, comme la droite l'avoit été d'abord; mais le Général Clairfait qui apperçut le danger, fondit avec sa cavalerie, à travers l'infanterie Françoise & il y jetta le désordre, de manière que sur les cinq heures, Dumourier fut obligé de se replier. Sa retraite se fit en bon ordre, & la cavalerie Autrichienne qui le poursuivoit, n'atteignit que les derrières de son arrière-garde, qui perdit quelques hommes. Dumourier toujours aux premiers rangs, eut un cheval tué sous lui. Le Général Valence qui étoit à ses cotés, fut percé d'outre en outre d'un coup de feu. La perte des François en tués & blessés est évaluée à 4000 hommes, les Autrichiens en ont perdu plus de 1600. outre un nombre assez considérable de blessés. On compte parmi ceux qui sont restés sur le champ de bataille, le Général Rebach, le Colonel Odonelle, & 31 officiers. Dumourier qui a pris, dit-on, une position très avantageuse au dessous de Louvain, a reçu un renfort considérable d'Anvers. En attendant qu'il puisse retourner en Hollande, le Général Darçon poursuit le cours de cette expédition. Les François tiennent encore Bréda, Gertruidenberg & Klundert qu'on disoit abandonnés. Il en est de même de Bruxelles, de Malines, & de Louvain, qui n'ont été pris que dans les gazettes. — On assure que les nouveaux enrolemens volontaires de France, ont déjà produit 25 à 30 mille hommes qui marchent vers les frontières, ainsi que les fédérés.—Le 14. Beurnonville a été nommé pour la seconde fois ministre de la guerre, mais il veut retourner à l'armée.